

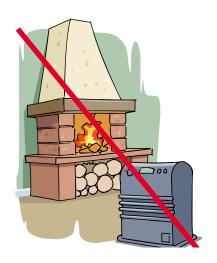
OBJECTIF 8





S'il y a dans l'habitation, des chauffages par combustion, il est utile de lire ce paragraphe :

chauffer la maison c'est bien. mais il faut se méfier des feux à pétrole, à charbon et des cheminées sans insert





Et si tu veux en savoir plus, voici quelques informations à découvrir à la maison, avec tes parents

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz très toxique incolore, inodore et insipide qui se forme lors de la combustion incomplète de matières carbonées comme le charbon, le pétrole, l'essence, le gasoil, le gaz et le bois. C'est la première cause domestique de mortalité accidentelle par intoxication en France.

Il se dégage à partir :

- des poêles à charbon, des appareils de chauffage mobiles (poêle à pétrole, radiateur à bonbonne) non ou mal raccordés à un conduit d'évacuation ou fonctionnant dans des mauvaises conditions d'aération ou mal entretenus,
- du refoulement des gaz de combustion lors de conduits bouchés ou obstrués.
- des gaz d'échappement des moteurs de voiture en fonctionnement dans des pièces fermés (garage)
- Les chauffe-eau ou chauffe-bain utilisés dans des petites pièces non ventilées.

Les inhalations de CO peuvent provoquer une intoxication aigue : maux de tête, vertiges, fatique, nausées, vomissements, perte de connaissance voire coma ou une intoxication chronique lors d'inhalations répétées de petites quantités qui se traduisent par des maux de tête, faiblesse, difficultés de concentration...

Afin d'éviter le dégagement de CO, il est nécessaire de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement des appareils de combustion notamment en respectant les notices d'utilisation.

Procéder au ramonage des cheminées et conduits d'évacuation une fois par an pour le gaz et 2 fois par an pour le fioul, le bois et le charbon et veiller à la bonne aération des locaux disposant d'appareils de combustion.

En cas d'accident : ouvrir portes et fenêtres, arrêter l'appareil en cause, sortir la victime du local et prévenir les secours.